

Schéma(s) NatCat Suisse

Swiss Re Public Sector Solutions – WB MENA Executive Education



En

Suisse, il existe deux pools distincts sur le marché en fonction de la région

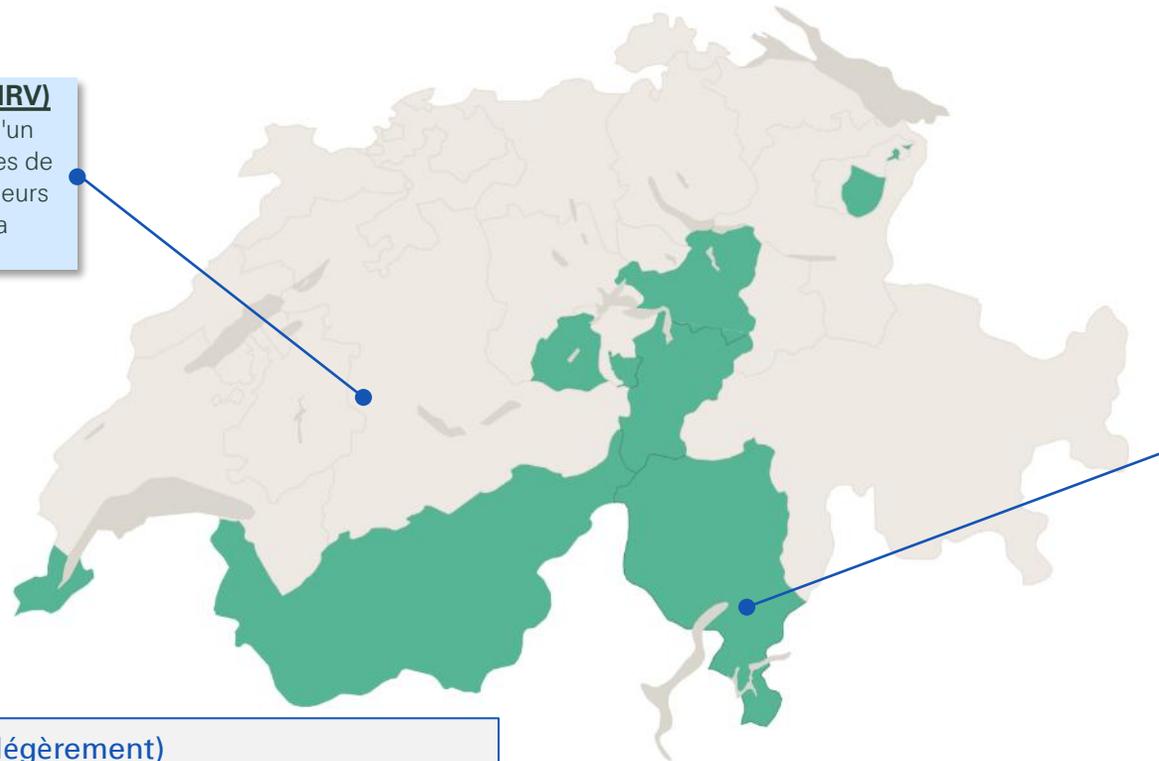
Association intercantonale de réassurance (IRV)

Pour 19 des 26 cantons suisses, chacun dispose d'un assureur de biens monopolistique couvrant les risques de catastrophes naturelles¹. Ces assureurs regroupent leurs risques dans l'IRV et souscrivent conjointement la réassurance.

- ✓ Couverture obligatoire des biens
- ✓ Couverture NatCat obligatoire : (sauf EQ)

CONDITIONS GÉNÉRALES (peut varier légèrement)

Risques couverts : inondations, tempêtes de vent, grêle, avalanches, pression excessive de neige, chutes de pierres et glissements de terrain
Niveau de couverture : franchise variable et limites (reconstruction)
Actifs couverts : bâtiments résidentiels + commerciaux, contenu (ES)



Pénétration du régime d'assurance

~99 %

Pool de partage de risques (ES)

Pour les 7 cantons restants (GUSTAVO), l'assurance des biens, y compris la couverture des catastrophes naturelles, est fournie par des assureurs privés² qui mutualisent les risques de catastrophes naturelles dans le Pool ES, qui achète également la réassurance.

- × Couverture des biens non obligatoire
- ✓ Extension obligatoire de NatCat aux polices d'assurance incendie
- ✓ Couverture NatCat obligatoire pour les hypothèques

¹Ceci s'applique à l'assurance du bâtiment. Dans 2 cantons sur 19, l'assureur cantonal monopolistique couvre également le contenu.

²Ceci s'applique à l'assurance du bâtiment. Dans 24 cantons sur 26, les assureurs privés proposent une assurance du contenu.

Source (carte) : https://www.svv.ch/sites/default/files/2021-07/Broschu%CC%88re_Elementarschaden-Versicherung_DE_2021%E2%80%9307%E2%80%9315_ES.pdf

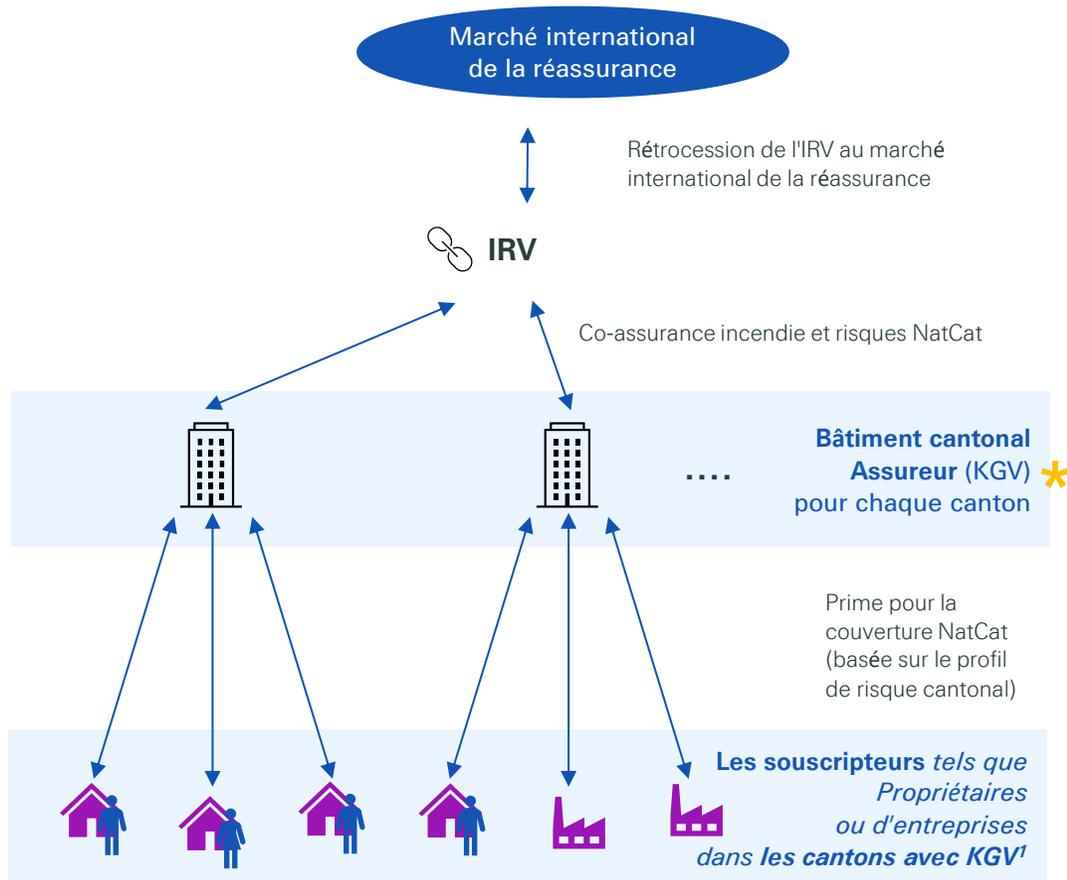


Illustration de la configuration d'un pool/schéma

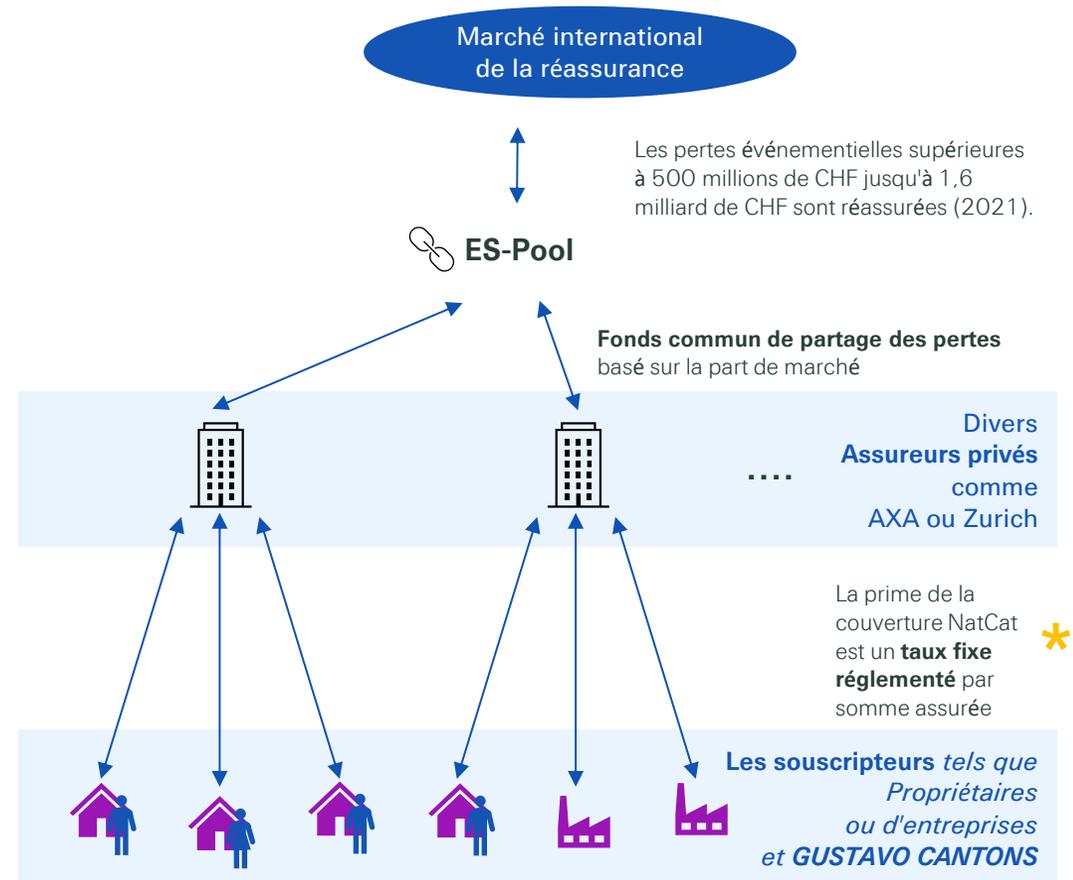
Deux pools distincts sur le marché disponibles avec des configurations similaires

***Implication de l'État**

Association intercantonale de réassurance (IRV)



Pool de partage de risques





Dynamique du marché

La double configuration suisse contribue positivement à l'efficacité des piscines

Ce qui fonctionne bien

- ✓ Taux de pénétration élevé : ~99 %
- ✓ Incitations à la prévention et à l'atténuation
- ✓ Forte acceptation par la société grâce à une structure multi-risques
- ✓ Des prix stables et abordables

Principaux sujets d'actualité

- Degré élevé de complexité
- L'inclusion de nouveaux périls (QE) est difficile
- Évolution rapide du paysage des risques
- Mobiliser les ressources disponibles en cas d'événement

Collaboration avec le marché privé

- Assureurs intégrés dans les deux régimes
- Des responsabilités clairement définies
- Régimes financièrement viables
- Réduction des risques grâce à la réassurance internationale
- Collaboration sur la connaissance des risques et les opérations

Merci!

Contactez-nous



Fedra De Angelis Effrem

Chef de clientèle senior

Fedra_Deangeliseffrem@swissre.com

+41 43 285 10 00

Suivez-nous



Mentions légales

©2025 Swiss Re. Tous droits réservés. Vous pouvez utiliser cette présentation à des fins privées ou internes, mais notez que tout avis de droit d'auteur ou autre avis de propriété ne doit pas être supprimé. Vous n'êtes pas autorisé à créer des modifications ou des œuvres dérivées de cette présentation, ou à l'utiliser à des fins commerciales ou à d'autres fins publiques, sans l'autorisation écrite préalable de Swiss Re.

Les informations et opinions contenues dans l'exposé sont fournies à la date de l'exposé et peuvent changer. Bien que les informations utilisées proviennent de sources fiables, Swiss Re décline toute responsabilité quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur mise à jour. Toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations ou pour tout dommage ou perte résultant de leur utilisation est expressément exclue.